

HONORAIRES DE TRANSACTION

Ces honoraires TVA en sus sont à la charge du Mandant, s'entendent « Commission d'agence incluse (sauf stipulation contraire du mandat)

Mandat de vente

Compris entre :	0 €	et	15 000 €	1 500 € forfaitaire
Compris entre :	15 001 €	et	30 000 €	3 000 € forfaitaire
Compris entre :	30 001 €	et	50 000 €	5 000 € forfaitaire
Compris entre :	50 001 €	et	60 000 €	5 500 € forfaitaire
Compris entre :	60 001 €	et	70 000 €	6 000 € forfaitaire
Compris entre :	70 001 €	et	80 000 €	6 500 € forfaitaire
Compris entre :	80 001 €	et	90 000 €	7 000 € forfaitaire
Compris entre :	90 001 €	et	100 000 €	7 500 € forfaitaire
Compris entre :	100 001 €	et	110 000 €	8 000 € forfaitaire
Compris entre :	110 001 €	et	120 000 €	8 500 € forfaitaire
Compris entre :	120 001 €	et	130 000 €	8 500 € forfaitaire
Compris entre :	130 001 €	et	140 000 €	9 000 € forfaitaire
Compris entre :	140 001 €	et	150 000 €	9 500 € forfaitaire
Compris entre :	150 001 €	et	160 000 €	10 000 € forfaitaire
Compris entre :	160 001 €	et	170 000 €	10 500 € forfaitaire
Compris entre :	170 001 €	et	180 000 €	11 000 € forfaitaire
Compris entre :	180 001 €	et	190 000 €	11 500 € forfaitaire
Compris entre :	190 001 €	et	200 000 €	12 000 € forfaitaire

Compris entre :	200 001 €	et	210 000 €	12 500 € forfaitaire
Compris entre :	210 001 €	et	220 000 €	13 000 € forfaitaire
Compris entre :	220 001 €	et	230 000 €	13 500 € forfaitaire
Compris entre :	230 001 €	et	240 000 €	14 000 € forfaitaire
Compris entre :	240 001 €	et	250 000 €	14 500 € forfaitaire
Compris entre :	250 001 €	et	260 000 €	15 000 € forfaitaire
Compris entre :	260 001 €	et	270 000 €	15 500 € forfaitaire
Compris entre :	270 001 €	et	280 000 €	16 000 € forfaitaire
Compris entre :	280 001 €	et	290 000 €	16 500 € forfaitaire
Compris entre :	290 001 €	et	300 000 €	17 000 € forfaitaire
Compris entre :	300 001 €	et	310 000 €	17 500 € forfaitaire
Compris entre :	310 001 €	et	320 000 €	18 000 € forfaitaire
Compris entre :	320 001 €	et	330 000 €	18 500 € forfaitaire
Compris entre :	330 001 €	et	340 000 €	18 500 € forfaitaire
Compris entre :	340 001 €	et	350 000 €	19 000 € forfaitaire
Compris entre :	350 001 €	et	360 000 €	19 500 € forfaitaire
Compris entre :	360 001 €	et	370 000 €	20 000 € forfaitaire
Compris entre :	370 001 €	et	plus	5.50%

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

HONORAIRES DE GESTION

A charge du bailleur (gestion locative)

Sur montant des loyers + charges encaissés par le cabinet	7.50 % HT	9.00 % TTC*
Garantie des loyers impayés (calculé sur loyer + charges encaissés par le cabinet)		2.95 % TTC

**tarif dégressif si plusieurs lots, nous consulter*

Autres baux

A la charge du preneur (locaux tertiaire et commerciaux)

Un mois de loyer TTC correspondant aux honoraires de négociation, visites, constitution du dossier, rédaction de bail et constat d'état des lieux

HONORAIRE DE LOCATION (dans le cadre de gestion locative)

Bail habitation principale

la charge du bailleur et preneur (locaux d'habitation)

7.5 % du loyer annuel hors charges pour le bailleur et 7.5 % du loyer annuel hors charges pour le preneur, correspondant aux honoraires de négociation (uniquement pour le bailleur), visites, constitution du dossier, rédaction de bail et constat d'état des lieux. Plafonnés :

A 8 € TTC par m2 correspondant aux honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail.

A 3 € TTC par m2 correspondant aux frais d'établissement de l'état des lieux)

HONORAIRE DE LOCATION (location simple)

la charge du bailleur et preneur (locaux d'habitation)

2 mois de loyer à partager à part égale entre le bailleur et le preneur, correspondant aux honoraires de négociation, visites, constitution du dossier, rédaction de bail et constat d'état des lieux. Plafonnés :

A 8 € TTC par m2 correspondant aux honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail.

A 3 € TTC par m2 correspondant aux frais d'établissement de l'état des lieux)

HONORAIRES DE SYNDIC

**Tarif indicatif à adapter selon les immeubles. Merci de nous consulter.

- Le prix par lot** principal se situe entre 130.00 € TTC et 200.00 € TTC en fonction des équipements communs à gérer et la typologie, et avec un forfait minimum de 1 500.00 € TTC pour les immeubles de moins 10 lots.
- Forfait pour l'établissement d'un document d'information de l'acquéreur dans le cadre des dispositions rendues obligatoires par la loi ALUR (immeuble en copropriété): maximum de 280.00 € TTC.
- Etablissement de l'état daté préalable à la signature de la vente : 380.00 € TTC
- La préparation, la convocation et la tenue d'une assemblée générale supplémentaire de 2 heures, à l'intérieur d'une plage horaire allant de 09 heures à 20 heures 500.00 € TTC

Prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres

- Les déplacements sur les lieux : Facturation au temps passé
- La prise de mesures conservatoires : Facturation au temps passé
- L'assistance aux mesures d'expertise : 120,00 €TTC /heure
- Le suivi du dossier auprès de l'assureur : Facturation au temps passé

Frais et honoraires imputables aux seuls copropriétaires

Le coût des prestations suivantes est imputable au seul copropriétaire concerné. Frais de recouvrement (art. 10-1 a de la loi du 10 juillet 1965)

- Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception : 48.00 € TTC
- Relance après mise en demeure : 12.00 € TTC
- Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé : 80.00 € TTC
- Frais de constitution d'hypothèque/ Frais de mainlevée d'hypothèque : 120.00 € TTC
- Dépôt d'une requête en injonction de payer : 96.00 € TTC
- Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exceptionnelles) : 190.00 € TTC